

Postulat Pierre Dessemontet et consorts – Quel avenir pour les réseaux de gaz de ville après la transition énergétique ? Pour que le canton étudie la faisabilité technique et économique de l’emploi de différentes sources de gaz méthane d’origine non-fossile

Texte déposé

A l’heure actuelle, une part non négligeable du parc de bâtiments de notre canton est chauffée au gaz naturel, qui remplace avantageusement le mazout en termes écologiques, et dont ce parc constitue le marché principal. Cela dit, le gaz naturel reste une énergie de transition, appelée à terme à être remplacée par des sources d’énergies non fossiles, ou par des mesures d’économie dans le domaine de l’assainissement énergétique de nos infrastructures. Dans ce cadre, la question de l’avenir, à terme, des réseaux d’approvisionnement et de distribution de gaz naturel se pose, et se pose dès aujourd’hui — est-il par exemple encore judicieux d’étendre ces réseaux alors qu’on peut penser qu’ils courent le risque d’être désaffectés avant le terme de leur période d’exploitation technique prévisible ?

Toutefois, il est possible que ces réseaux aient un avenir au-delà de celui défini par la transition énergétique. Il existe en effet plusieurs sources alternatives de gaz méthane qui ont en commun de ne pas être d’origine fossile. Outre le biogaz, déjà largement développé et connu, j’en citerai deux :

- La méthanation, processus dit *power to gas* qui crée du gaz méthane à partir de gaz carbonique, d’eau et d’électricité issue par exemple de surplus éolien ou solaire, et qui pourrait également constituer un puits à CO₂ en plus d’une source d’énergie ;
- La pyrolyse, appliquée à la matière organique, permettant d’en extraire notamment du gaz méthane à l’aide de chaleur ;

Or, si les procédés techniques à même de produire du gaz méthane neutre en termes de rejets de gaz à effet de serre sont théoriquement connus, il reste que leur faisabilité technique, mais surtout économique n’a pas été vraiment étudiée, au-delà d’appréciations sommaires – la rentabilité actuelle de ces procédés n’étant pas assurée actuellement.

Dans le même esprit, il est ici demandé à l’Etat d’étudier parallèlement la mise en place de conditions-cadres légales encourageant le développement des sources de gaz non fossile, à même de constituer à terme une part non négligeable du gaz consommé dans le canton.

Le but de ce postulat est donc double :

- Inciter le canton de Vaud à mener les études techniques et économiques sur le moyen et long terme quant à la faisabilité, dans le canton de Vaud, de l’ensemble des approches de production de gaz méthane non fossile ;
- demander au canton de Vaud d’étudier également la prise en compte et l’encouragement dans le cadre de la Loi sur l’énergie (LVLEne), du gaz issu de sources non fossiles, par exemple en tant que part de la couverture obligatoire en énergie renouvelable des besoins en eau chaude.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Pierre Dessemontet
et 37 cosignataires*

Développement

M. Pierre Dessemontet (SOC) : — Le gaz naturel a pris une importance prépondérante dans notre manière de nous chauffer et, dans ce domaine, il est en train de supplanter avantageusement le mazout. Toutefois, cela reste une énergie de transition dont nous sommes censés nous défaire progressivement, dans le cadre de la stratégie énergétique 2050, par exemple. Cela pose la question de l’avenir, à terme, des réseaux de gaz, qui sont des infrastructures lourdes, coûteuses à mettre en place et à entretenir, et à longue durée de vie puisqu’elle est justement comparable à celle de la transition énergétique. En un mot comme en cent : faut-il continuer à investir dans de telles infrastructures ?

Une des portes pour sortir de cette contradiction pourrait consister en un développement de sources de gaz non fossile — outre le biogaz qu'il conviendrait par ailleurs de développer plus massivement. Les sources de gaz non fossile renouvelables sont par exemple les procédés de pyrolyse appliqués à la matière organique et permettant d'en extraire du gaz méthane, ainsi que la méthanation ou le *power-to-gas* permettant de créer du gaz à partir d'électricité issue, par exemple, des surplus solaires ou éoliens à venir. Ces procédés sont toutefois peu étudiés à l'heure actuelle, car ils sont considérés couteux et non-rentables. Le postulat présenté ici a un double but. Il s'agit d'une part d'inciter le canton de Vaud, par le biais de ses services, à mener l'étude technique et économique, à terme, quant à la faisabilité y compris économique de l'ensemble des méthodes de production de gaz renouvelable. D'autre part, il s'agit d'étudier la prise en compte et l'encouragement à l'utilisation du gaz renouvelable dans le cadre de la Loi sur l'énergie, permettant par exemple son utilisation comme part obligatoire en énergie renouvelable dans les besoins énergétiques.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.